

Congress of Local and Regional Authorities of Europe

2nd Session (Addendum 2)

Recommendation 17 (1996)¹ on Responsibilities and Initiatives of Cities in respect of Education

The Congress,
on a proposal from the Chamber of Local
Authorities and after considering an opinion from
the Chamber of Regions,

1. Having noted:

a. the report by Mrs Lund (Denmark) and Mr Wrona (Poland) on the "Responsibilities and initiatives of cities in respect of education", which collates the proceedings and conclusions of the various events organised between 1993 and 1996 by the CLRAE's "Cities and Education" Working Group;

b. the relevant Opinion of the Chamber of Regions, prepared by Mrs Dini (Italy);

c. the Declaration of Czestochowa on "Education in Europe: a common responsibility, shared competencies" (appended hereto), adopted at the Conference on "The sharing of responsibilities and powers between local, regional and national authorities in the field of education", which took place in Czestochowa, Poland, from 19 to 21 April 1994;

d. the Declaration of Bologna on "Responsibilities and initiatives of cities in respect of education" (appended hereto) adopted at the Conference on "Cities and Education", which took place in Bologna from 8 to 10 February 1996;

2. Referring to texts previously adopted by the former Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe, in particular:

a. Resolution 225 (1991) on the Contribution of local and regional authorities to European educa-

1. Discussion and approbation by the Chamber of Local Authorities on 15 April 1996, and adoption by the Standing Committee of the Congress on 16 April 1996 (see Doc. CPL (2) 7 Part I Rec. revised, Recommendation presented by Mrs H. Lund and Mr T. Wrona, Rapporteurs).

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

2^e Session (Addendum 2)

Recommandation 17 (1996)¹ sur les responsabilités et initiatives des villes en matière d'éducation

Le Congrès,
saisi de la Chambre des pouvoirs locaux et après
avoir pris note de l'avis de la Chambre des régions,

1. Ayant pris connaissance:

a. du rapport présenté par M^{me} Lund (Danemark) et M. Wrona (Pologne) sur «les responsabilités et initiatives des villes en matière d'éducation» qui présente la synthèse des travaux et les conclusions des différentes manifestations organisées sur ce thème entre 1993 et 1996 par le Groupe de travail du CPLRE «Villes et Education»;

b. de l'Avis de la Chambre des Régions préparé par M^{me} Dini (Italie);

c. de la Déclaration de Czestochowa: «l'éducation en Europe: une responsabilité commune, des compétences partagées» (ci-annexée), adoptée à l'issue de la Conférence sur «le partage des responsabilités et des compétences en matière d'éducation entre les échelons local, régional et national» qui s'est déroulée à Czestochowa, Pologne, du 19 au 21 avril 1994;

d. de la Déclaration de Bologne: «responsabilités et initiatives des villes en matière d'éducation» (ci-annexée), adoptée à l'issue de la Conférence sur «Les Villes et l'Education» qui s'est déroulée à Bologne, Italie, du 8 au 10 février 1996;

2. Rappelant les textes précédemment adoptés par la Conférence des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe et en particulier:

a. la Résolution 225 (1991) sur la contribution des pouvoirs locaux et régionaux à la politique

1. Discussion et approbation par la Chambre des pouvoirs locaux le 15 avril 1996 et adoption par la Commission Permanente du Congrès le 16 avril 1996 (voir Doc. CPL (2) 7 Partie I Rec révisé, Recommandation présentée par M^{me} H. Lund et M. T. Wrona, Rapporteurs).

tion policy which, among other things, recommended that the CLRAE *undertake a project on education in Europe's major cities with the aim of establishing a network of cities in western, central and eastern Europe for the purpose of studying the educational responsibilities of cities and the way in which they solve their problems, with particular reference to:*

- *the administration of education and the distribution of powers;*
- *adult education, especially training for the unemployed;*
- *the use of education to combat and prevent social exclusion, drug use, crime and racism.*

b. **Resolution 236 (1992)** on a new municipal policy for multicultural integration in Europe and the Frankfurt Declaration;

c. **Resolution 243 (1993)** on citizenship and extreme poverty: the Charleroi Declaration;

d. **Resolution 259 (1994)** on regional and local authorities and transfrontier or transnational school co-operation (including its appendix containing model agreements for participation by territorial communities and authorities in transnational and transfrontier co-operation);

3. Referring also to certain the Council of Europe treaties, in particular:

a. **the European Charter** on the Participation of Young People in Municipal and Regional Life;

b. **the Convention** on Participation of Foreigners in Public Life at Local Level-opened for signature by the Member States on 5 February 1992;

4. Being anxious to ensure the participation of local authorities in the pursuit of the Council of Europe's fundamental objectives, ie promoting democratic values, ensuring respect for human rights and combating intolerance and social exclusion;

5. Considering that local authorities cannot remain inactive vis-à-vis the urgent problems which are being experienced as a result of the rise in unemployment, vulnerability and social exclusion in the various European countries, especially at local level;

6. Deeply concerned at the threat inherent in these situations for respect for fundamental demo-

européenne de l'éducation qui recommandait notamment à la CPLRE *d'entreprendre un projet sur l'enseignement dans les grandes villes d'Europe, ayant pour objet de mettre en place un réseau de Villes en Europe occidentale, centrale et orientale afin d'étudier les responsabilités des villes en matière d'éducation et comment elles résolvent leurs problèmes, notamment pour les questions suivantes:*

- *l'administration de l'éducation et le partage des pouvoirs;*
- *l'éducation des adultes, en particulier la formation pour les chômeurs;*
- *l'utilisation de l'enseignement pour combattre et prévenir la marginalisation, l'usage des drogues, les crimes et le racisme.*

b. **la Résolution 236 (1992)** sur «une nouvelle politique d'intégration multiculturelle en Europe et la Déclaration de Francfort»;

c. **la Résolution 243 (1993)** sur «citoyenneté et grande pauvreté et la Déclaration de Charleroi»;

d. **la Résolution 259 (1994)** sur «les autorités et collectivités territoriales et la coopération scolaire transnationale et transfrontalière» (ainsi que son annexe comportant des accords modèles pour la participation des autorités et collectivités territoriales à la coopération scolaire transnationale et transfrontalière);

3. Rappelant également certains textes de nature Conventionnelle du Conseil de l'Europe, notamment:

a. **la Charte européenne** de la participation des jeunes à la vie municipale et régionale;

b. **la Convention** sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local, ouverte à la signature des Etats membres le 5 février 1992;

4. Soucieuse d'assurer la participation des collectivités territoriales à la réalisation des objectifs fondamentaux du Conseil de l'Europe que constituent la promotion des valeurs démocratiques, le respect des droits de l'Homme ainsi que la lutte contre l'intolérance et l'exclusion;

5. Estimant que les pouvoirs locaux ne peuvent rester inactifs face à l'urgence des problèmes liés à la montée du chômage, de la précarité et de l'exclusion dans les différents pays européens, problèmes qui sont ressentis avec une acuité particulière au niveau local;

6. Vivement préoccupée par la menace que fait peser cette situation sur le respect des valeurs

cratic values such as equality of opportunity and the right of each citizen to participate in social and economic life;

7. Considering that education is not only the subject of a right of each citizen but also a powerful means promoting these fundamental values and ensuring their perpetuation;

8. Considering, moreover, that the trend of our societies requires citizens to have new aptitudes in order to exercise fully this right of theirs to participate in social and economic life, be it at local or national level, in western European countries or in the central and eastern European countries in democratic transition;

9. Convinced that, in the light of these challenges, the very conception of education must be broadened so as not to be limited to the early stages of life or restricted to school education; indeed, education needs to be reorganised in order to promote genuine lifelong learning, a proper policy of equality of opportunity and a second chance for the most disadvantaged members of society;

10. Welcoming in this context the fact that the European Union has declared 1996 the European Year of Lifelong Learning;

11. Being aware that, under the various education systems in Europe, more or less direct responsibilities are assigned to local authorities in the educational field;

12. Being convinced, however, that apart from the specific responsibilities assigned to local authorities in the educational field, cities are, by virtue of their first-hand knowledge of citizens' needs, in a key position to act on the periphery of traditional education and take initiatives on the basis of their existing structures and resources and in co-operation with the private sector and the local social fabric;

13. Recognising that cities on their own cannot solve the urgent, serious problems of unemployment and exclusion, but believing that local authorities can make a significant contribution if they clearly commit themselves and mobilise a whole series of resources and networks physically situated in their areas (businesses, museums, social, cultural sporting and artistic facilities, voluntary associations etc.);

14. Considering that cities are the most appropriate level for initiating the necessary partnerships

démocratiques fondamentales telles que l'égalité des chances et le droit de chaque citoyen à participer à la vie sociale et économique;

7. Considérant que l'éducation est non seulement un droit pour chacun mais également un puissant vecteur de promotion de ces valeurs fondamentales apte à garantir la pérennité de ces valeurs dans les sociétés de demain;

8. Considérant d'autre part, que l'évolution des sociétés exige des citoyens de nouvelles facultés pour pouvoir exercer pleinement ce droit à participer à la vie sociale et économique tant au plan local que national et tant dans les pays de l'Europe occidentale que dans les pays de l'Europe centrale et orientale en transition démocratique;

9. Convaincue que, face à ces défis, la conception même de l'éducation doit être élargie pour ne pas se limiter aux premiers âges de la vie ni se restreindre à l'éducation scolaire, mais que, au contraire, elle doit impliquer une nouvelle organisation, un véritable apprentissage tout au long de la vie, une véritable politique de l'égalité des chances et une seconde chance pour les plus défavorisés;

10. Se félicitant, dans ce contexte, du fait que l'Union européenne ait déclaré 1996 l'Année européenne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie;

11. Consciente que, dans les différents systèmes éducatifs des pays européens, les autorités locales se voient confier plus ou moins des compétences directes en matière d'éducation;

12. Convaincue toutefois que, au-delà des compétences propres attribuées aux autorités locales en matière d'éducation, du fait de leur proximité par rapport aux besoins spécifiques de leurs citoyens, les villes sont dans une position clef pour agir à la périphérie de l'éducation traditionnelle et prendre des initiatives en s'appuyant sur leurs structures et ressources existantes et en coopération avec le secteur privé et le tissu social local;

13. Reconnaissant que, à elles seules, les villes ne peuvent résoudre ces problèmes graves et urgents que sont le chômage et l'exclusion, mais estimant que les autorités locales peuvent apporter une contribution importante si elles s'engagent clairement et mobilisent tout un ensemble de ressources et de réseaux situés concrètement sur leurs territoires (entreprises, musées, équipements sociaux, culturels, sportifs et artistiques, tissu associatif, etc.);

14. Considérant que les villes sont le niveau le plus pertinent pour engager les partenariats et

and synergies since they are more alive to the diversity of situations and the variety of solutions to be implemented within their areas;

15. Underlining that cities are not unconditionally demanding more responsibilities in this field and are not trying to supplant other levels, but would like to be recognised as partners in the implementation of education policies, in accordance with the principle of subsidiarity as laid down in the European Charter of Local Self-Government;

16. Considering, moreover, that if education systems are to operate smoothly, the division of powers between the State, regions, municipalities and schools must be clearly provided for in an outline law, together with an appropriate sharing of financial resources;

17. Being aware that each national school system is as a unique entity reflecting the country's institutional and political framework as well as shaped by its history and evolution and that, consequently, there is no universal model for the sharing of responsibilities between the different tiers of administration;

18. Being convinced, however, that this organisational diversity is not an obstacle to the exchange of experience or the drawing up of general guidelines for a common municipal policy in respect of education in the broad sense of the term but that, on the contrary, diversity is a source of mutual inspiration and illustrates the variety of possible solutions;

I. Recommends that national authorities

19. recognise that cities have an educational function in the broad sense of the term, going far beyond the school sector, particularly in the fields of urban planning, culture, health, transport, municipal services, environment, social services, etc.;

20. encourage and help local authorities to exercise this function on the basis of a clear and precise statutory sharing of administrative powers between the State, regions, municipalities and schools, necessarily accompanied by a corresponding sharing of financial resources, in accordance with the principles laid out in the European Charter of Local Self-Government;

21. develop, in partnership with European cities, programmes for combating exclusion and unem-

synergies nécessaires puisqu'elles sont plus sensibles à la diversité des situations et des solutions à mettre en œuvre sur leurs territoires;

15. Soulignant que les villes ne réclament pas inconditionnellement plus de compétences dans ce domaine ni ne cherchent à se substituer, mais qu'elles souhaitent être reconnues comme partenaires dans la mise en œuvre des politiques éducatives, dans le respect du principe de subsidiarité tel qu'il est défini dans la Charte européenne de l'Autonomie locale;

16. Considérant, d'autre part, que le bon fonctionnement des systèmes éducatifs exige une répartition claire et précise, définie par une loi-cadre, des compétences administratives entre l'Etat, la région, la commune et l'école, accompagnée d'une répartition correspondante des ressources financières;

17. Consciente que chaque système scolaire national se présente comme une construction singulière, prenant sens par rapport au cadre institutionnel et politique du pays et tributaire de son histoire et de son évolution et, qu'en conséquence, il n'existe pas de modèle universel de répartition des compétences entre les différents niveaux d'administration;

18. Convaincue toutefois que cette diversité d'organisation ne saurait constituer un obstacle à la confrontation d'expériences ni à l'élaboration de principes généraux sous-tendant une politique commune des villes dans le domaine de l'éducation au sens large, mais que, au contraire, cette diversité constitue une source d'inspiration mutuelle et illustre la variété de solutions possibles;

I. Recommande aux autorités nationales

19. de reconnaître aux villes une fonction éducative au sens large, bien au-delà de l'école, notamment dans les domaines de l'urbanisme et la planification, la culture, la santé, le transport, les services de la ville, l'environnement, les services sociaux, etc.;

20. d'encourager et aider les autorités locales à assumer cette fonction dans le cadre d'une répartition claire et précise, définie par une loi, des compétences administratives entre l'Etat, la région, la commune et l'école et nécessairement accompagnée d'une répartition correspondante des ressources financières, en accord avec les principes contenus dans la Charte européenne de l'Autonomie locale;

21. de développer, en partenariat avec les villes européennes, des programmes de lutte contre

ployment whilst taking advantage of the key position occupied by local authorities for mobilising a whole series of resources physically located in their areas as well as energising and decompartmentalising the various services locally available to citizens;

II. Recommends that the Committee of Ministers of the Council of Europe

22. forward this Recommendation to the Council of Europe's Council for Cultural Co-operation (CDCC) and

- a. invite the latter's Education Committee:
 - i. to take into consideration, when drawing up its work programmes, the results of the CLRAE's "Cities and Education" project and the principles contained in the Bologna and Czestochowa Declarations;
 - ii. to examine the possibility of linking these activities to the Education Committee's future project for the development of education policies -if possible, in co-operation with the CLRAE, the Network of "Educating Cities" and the European Commission – in order to take advantage of the contribution of cities to the development of education in European societies;
 - iii. to include in its work programmes – if possible in co-operation with the CLRAE, the Network of "Educating Cities", the European Commission and UNESCO – the promotion of a genuine lifelong education policy by energising existing circuits, fostering synergies and decompartmentalising the different services concerned;
 - iv. to carry out, in a few years' time – in co-operation with the CLRAE – a further examination of the responsibilities assigned to Europe's cities and regions in respect of education with a view to monitoring the evolution of education systems in the various European countries and supplementing the study conducted in 23 European countries in 1993 on the "sharing of responsibilities and powers between local, regional and national authorities in the field of education".

b. invite the CDCC's Higher Education and Research Committee to examine in its future pro-

l'exclusion et le chômage en tirant profit de la position clef des autorités locales pour mobiliser tout un ensemble de ressources situées concrètement sur leurs territoires et pour dynamiser et décloisonner les différents services offerts localement aux citoyens et citoyennes;

II. Recommande au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

22. de transmettre cette Recommandation au Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe et

- a. d'inviter son Comité de l'Education à:
 - i. prendre en considération, lors de l'élaboration de ses programmes de travail, les résultats des travaux du projet «Villes et Education» du CPLRE et les orientations contenues dans les Déclarations de Bologne et de Czestochowa;
 - ii. examiner la possibilité de relier ces travaux au futur projet du Comité de l'Education sur le développement des politiques éducatives – si possible, en coopération avec le CPLRE, avec le réseau des «Villes Educatrices» et avec la Commission européenne – afin de tirer profit de la contribution des villes à l'évolution de l'éducation dans les sociétés européennes;
 - iii. inclure dans ses programmes d'activités – si possible en coopération avec le CPLRE, avec le réseau des «Villes Educatrices», avec la Commission européenne et avec l'UNESCO –, la promotion d'une véritable politique d'«éducation tout au long de la vie» en dynamisant les circuits existants, en favorisant les synergies et en décloisonnant les différents services concernés;
 - iv. de procéder, d'ici quelques années, en coopération avec le CPLRE, à un nouvel examen des compétences attribuées aux villes et aux régions d'Europe en matière d'éducation afin de suivre l'évolution des systèmes éducatifs des différents pays et de compléter l'étude déjà réalisée, en 1993, dans 23 pays européens sur «le partage des responsabilités et des compétences entre les échelons local, régional et national».

b. d'inviter son Comité de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à examiner, dans ses pro-

grammes of activities, in co-operation with the CLRAE and the Committee of the Regions of the European Union, the special links existing between universities and the European cities and regions in which they are situated with a view to strengthening their mutual partnership for the purpose of promoting democratic values;

III. Invites the Commission of the European Union

23. to take into consideration, when drawing up work programmes in the field of education, the results from the CLRAE's "Cities and Education" project and, in particular, the guidelines laid down in the Bologna and Czestochowa Declarations, which are appended hereto;

24. to turn to account the experience of European cities and encourage their initiatives as part of the European Year of Lifelong Learning, 1996, while envisaging in this connection the establishment of co-operation with the Council of Europe (in particular the CLRAE) and with the Committee of the Regions of the European Union.

Appendix 1

Czestochowa declaration on "The sharing of responsibilities and powers between local, regional and national authorities in the field of education"

Czestochowa (Poland), 19-21 April 1994

The participants in the conference on "The Sharing of Responsibilities and Powers between Local, Regional and National Authorities in the field of education", held by the Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe in co-operation with the Committee of Education of the Council of Europe and the City of Czestochowa, from 19 to 21 April 1994.

1. **acknowledging** the diversity of situations in Europe regarding:
 - i. systems of local and regional government;
 - ii. reforms under way in the fields of the political structures, economy, or education systems of many European states;
 - iii. the organisation of education systems, especially as regards the autonomy of schools and the sharing of powers between local, regional and national authorities;
 - iv. the relationship between the roles of public education and private education;
2. **noting**, despite this diversity, the existence of similar problems in most European countries such as:
 - i. a high school failure rate;

grammes d'activité futurs, en coopération avec le CPLRE et le Comité des Régions de l'Union européenne, les liens privilégiés existant entre les universités et les villes et les régions d'Europe où elles sont situées en vue de renforcer leur partenariat mutuel pour la défense des valeurs démocratiques;

III. Invite la Commission de l'Union européenne

23. à prendre en considération, lors de l'élaboration de leurs programmes de travail en matière d'éducation, les résultats des travaux du projet «Villes et Education» du CPLRE et, en particulier, les orientations contenues dans les Déclarations de Bologne et de Czestochowa;

24. à valoriser les expériences des villes européennes et stimuler leurs initiatives dans le cadre de l'Année européenne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie lancée en 1996 et envisager, à cette occasion, une coopération avec le Conseil de l'Europe, et en particulier le CPLRE, ainsi que le Comité des Régions de l'Union européenne.

Annexe 1

Déclaration de Czestochowa sur «L'éducation en Europe: une responsabilité commune, des compétences partagées»

Czestochowa (Pologne), 19-21 avril 1994

Les participants de la Conférence organisée du 19 au 21 avril 1994 par la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, en coopération avec le Comité de l'éducation du Conseil de l'Europe et la ville de Czestochowa, sur «le partage des responsabilités et des compétences en matière d'éducation entre les échelons local, régional et national»;

1. **conscients** de la diversité des situations en Europe du point de vue:
 - i. des structures d'administration territoriale;
 - ii. des réformes en cours qui touchent les structures politiques, l'économie ou les systèmes éducatifs de nombreux Etats européens;
 - iii. de l'organisation des systèmes éducatifs et en particulier de l'autonomie des établissements et du partage des compétences entre les échelons local, régional, et national;
 - iv. du rôle relatif de l'enseignement public et de l'enseignement privé;
2. **constatant** dans la plupart des pays européens, en dépit de cette diversité, une similitude de problèmes, notamment:
 - i. des taux élevés d'échecs scolaires;

- ii. a risk of losing confidence in the ability of contemporary education systems to train the citizens of tomorrow's world ;
- iii. a lack of transparency in education systems ;
- iv. governments' difficulties in meeting growing educational needs in an unsettled economic situation ;
- v. the steep rise in unemployment among the young and not-so-young, and the fact that schools cannot manage the transition to working life on their own ;
- vi. the increasing need, in a context of European unification, globalisation of the trade in goods, services and information, and the movement of people, to possess widely recognised qualifications as well as appropriate language skills ;

vii. the increasing threats to democracy from intolerant attitudes, racism, anti-Semitism and xenophobic nationalism ;

3. **considering** that:

- i. education cannot be restricted to the transmission of a modicum of knowledge or be aimed solely at the youngest sections of the population ;
- ii. on the contrary, the educational policy of a truly democratic state must set out to provide initial and further training for citizens who are willing and able to participate fully in the public, economic, cultural and political life of societies ;
- iii. education systems must enable teachers to supplement the educational role played by parents in order to train all the members of tomorrow's societies as well as enable adults to understand and adjust to changes in our societies ;
- iv. the key for the success of education systems lies in the skills and commitment of teaching staff who should therefore receive better training and greater recognition of their qualities ;
- v. education is the principle means of inducing all citizens to subscribe to the universal values of democratic societies based on respect for human rights and the principles of a state governed by the rule of law ;
- vi. even if education must retain those fundamental objectives, the content and organisation of education must continually evolve in European countries so as to meet the needs of ever-changing modern societies ;

4. accordingly **aiming at**:

- i. the recognition by European governments of the need to give high priority to the drawing up of effective educational policies and provides sufficient resources for the achievement of the goals set out therein ;

ii. le risque de perte de confiance dans les capacités des systèmes éducatifs actuels à former les citoyens du monde de demain ;

iii. une certaine opacité administrative des systèmes éducatifs ;

iv. les difficultés des gouvernements pour répondre aux besoins croissants en matière d'éducation dans une situation économique instable ;

v. l'augmentation vertigineuse du chômage chez les jeunes et les moins jeunes et l'impossibilité des écoles à assurer seules la responsabilité du passage à la vie active ;

vi. la nécessité grandissante, dans un contexte de construction de l'Europe et de mondialisation des échanges de biens, de services et d'informations ainsi que de la circulation des personnes, de disposer de diplômes, largement reconnus et de compétences linguistiques appropriées ;

vii. les dangers croissants que font courir à la démocratie les manifestations d'intolérance, de racisme et d'antisémitisme ainsi que de nationalismes xénophobes ;

3. **considérant** que :

- i. l'éducation ne peut se borner à la transmission d'un savoir minimum ni s'adresser uniquement aux couches les plus jeunes de la population ;
- ii. au contraire, la politique éducative d'un Etat véritablement démocratique doit viser à la formation initiale et continue de citoyens responsables, capables et désireux de participer pleinement à la vie sociale, économique, politique et culturelle des sociétés ;
- iii. les systèmes éducatifs doivent, à la fois, permettre aux enseignants de compléter le rôle éducatif des parents pour former tous les acteurs des sociétés de demain et également, permettre aux adultes de comprendre et de s'adapter aux mutations de nos sociétés ;
- iv. la clef de la réussite des systèmes éducatifs repose sur la qualité et l'engagement de la profession enseignante qu'il convient donc de valoriser, tant sur le plan de sa formation que par la reconnaissance de ses mérites ;
- v. l'éducation est le moyen privilégié de conduire l'ensemble des citoyens à adhérer aux valeurs universelles des sociétés démocratiques basées sur le respect des droits de l'homme et les principes de l'Etat de droit ;
- vi. même si l'éducation doit conserver ces objectifs fondamentaux, le contenu et l'organisation de l'éducation doivent continuer d'évoluer dans les pays européens pour répondre aux exigences des sociétés modernes en perpétuelle évolution ;

4. **visant**, en conséquence à :

- i. une reconnaissance des gouvernements des Etats européens de la nécessité d'accorder une haute priorité à l'élaboration de politiques ambitieuses de l'éducation et à l'attribution de moyens suffisants pour la réalisation des objectifs qui y seront définis ;

ii. an intensification of exchanges of experience and contacts among those responsible for education at all levels and among all European states, so as to stimulate innovation and progress while respecting national situations;

iii. fuller information, dialogue and consultation and greater accommodation of the aspirations of citizens during the reorganisation of education systems, either directly or indirectly through elected representatives or associations;

iv. an acknowledgement of the complementarity existing between national, regional and local levels as well as schools themselves when it comes to achieving the objectives of the education policies and hence the necessity to establish, between these levels, a relationship of trust and partnership;

v. the implementation of the principle of subsidiarity as defined in the Council of Europe's European Charter of Local Self-Government and thereby enabling decisions to be taken preferably at the level closest to the citizen;

5. **emphasising** that not only must powers and responsibilities be shared between local, regional and national authorities and schools themselves, but all levels of education authorities must pursue the same objectives, ie. endeavour to guarantee:

i. free access for all, without discrimination on grounds of sex, religion, race or social status, to high quality education and a good general level of culture;

ii. for all pupils and parents a right to express a preference when choosing a school;

iii. throughout the country, a wide range of educational courses designed to meet the varied expectations of the citizens of a truly democratic, pluralist society;

iv. a balance throughout the country, between supply of and demand for education provision across the country and the same standards for all;

v. an educational service able to give everyone, from pre-school education onwards, the means to enhance his or her skills and abilities with special attention for children from less privileged families;

vi. satisfactory conditions in all schools from the point of view of premises, teaching equipment, teaching staff and management;

vii. information about the functioning of the education system and the courses available in the various schools;

6. **propose** the following guidelines for educational reforms regarding the sharing of powers between national, regional and local authorities including schools themselves;

ii. un renforcement des échanges d'expérience et de contacts entre les responsables de l'éducation à tous les échelons et entre tous les Etats européens afin de stimuler l'innovation et le progrès dans le respect des réalités nationales;

iii. une intensification de l'information, du dialogue, de la consultation et de la prise en compte des aspirations des citoyens lors de la réorganisation des systèmes éducatifs, directement ou indirectement par la voix des élus et des associations les représentant;

iv. une reconnaissance de la complémentarité des niveaux national, régional, local et des écoles elles-mêmes pour atteindre les objectifs des politiques éducatives et donc de la nécessité d'établir entre ces niveaux des relations de confiance et de partenariats;

v. l'application du principe de subsidiarité tel que défini dans la Charte européenne de l'Autonomie locale du Conseil de l'Europe, c'est-à-dire, permettre que les décisions se fassent, de préférence, au niveau le plus près des citoyens;

5. **soulignant** que, au-delà du partage des compétences entre les échelons national, régional local et les établissements scolaires eux-mêmes, tous les niveaux de l'administration du système éducatif doivent viser aux mêmes objectifs, à savoir, s'efforcer de garantir:

i. pour tous, sans discrimination de sexe, de religion, de race ou de statut social, l'accès gratuit à un enseignement de qualité et un bon niveau de culture générale;

ii. pour tous les élèves ou les parents, le droit d'exprimer une préférence pour le choix de l'établissement scolaire;

iii. sur l'ensemble du territoire, une pluralité d'offres éducatives propre à répondre aux attentes diversifiées des citoyens d'une société démocratique et pluraliste;

iv. sur l'ensemble du territoire, l'équilibre entre l'offre et la demande éducative et la recherche d'un même niveau de qualité de l'enseignement;

v. un service éducatif propre à donner à chacun, dès l'éducation préscolaire, les moyens de valoriser ses aptitudes et ses capacités avec un souci particulier pour les enfants issus des milieux défavorisés;

vi. des conditions satisfaisantes dans tous les établissements scolaires du point de vue des locaux, du matériel pédagogique, du personnel enseignant et de l'encaissement;

vii. l'information sur le fonctionnement du système éducatif et l'offre éducative des différents établissements;

6. **proposent** les orientations suivantes pour les réformes de l'éducation en ce qui concerne le partage des compétences entre les niveaux national, régional et local, y compris les établissements scolaires:

i. all education systems in a free and democratic society are necessarily based on common responsibility and shared powers;

ii. the sharing of powers must take account on the one hand, of the traditions and different circumstances in each country, and on the other hand, of the need for general cohesion in the system, the limits to the managerial capacity of each administrative level concerned and, lastly, the desirability of developing an education system that is itself organised in accordance with the principles of a democratic, pluralist society in which schools cannot be monopolised by a political party, group or ideology;

iii. the democratisation of education systems implies necessarily the decentralisation of decision processes as defined by article 4.3 of the European Charter of Local Autonomy;

iv. if education systems are to function properly, a clear and precise apportionment of administrative and financial powers between the state, regions, municipalities and schools must be laid down in legal framework and commensurate financial resources provided;

v. such sharing could include the content of curricula, the appointment and remuneration of school heads and teachers, educational inspection, the construction, purchase and maintenance of school buildings and equipment, other educational services (extra-curricular activities, school bus services, canteens, etc) and the matching of educational supply and demand;

vi. the legal framework allocating powers should not rigidly determine all forms of co-operation between administrative levels, but should leave room for experimentation, research and innovation, especially at local level;

vii. the co-ordination of the various levels' duties calls for regular appraisal of the overall functioning of the system, which should be conducted in an open manner according to rules to be defined in co-operation with representatives of all the sectors concerned, including parents;

viii. to this end, municipalities could consider the creation of a "moral authority" composed of independent persons from various backgrounds, which would guarantee the respect of the principles governing the education system;

ix. out of respect for a democratic, pluralist society, the state must ensure the allocation of financial means for all schools, whether they are state-run or private, provided that they comply with the general principles laid down in the legal framework;

x. in order to achieve greater savings and more control over expenditure, local and regional authorities and/or schools should directly manage the grants allocated by the states;

i. tous les systèmes d'éducation dans un régime démocratique et libre sont obligatoirement fondés sur une responsabilité commune et des compétences partagées;

ii. ce partage doit tenir compte d'une part des traditions et des circonstances particulières de chaque pays, et d'autre part de la nécessité de la cohésion générale du système éducatif, des limites de la capacité de gestion de chaque niveau d'administration concerné et enfin, de l'objectif de développement d'un système éducatif lui-même organisé selon les principes d'une société démocratique et pluraliste dans laquelle l'école ne peut être monopolisée ni par un parti, ni par un groupe, ni par une idéologie;

iii. la démocratisation des systèmes éducatifs implique obligatoirement une décentralisation des prises de décision selon les termes mêmes de l'article 4.3 de la Charte européenne de l'Autonomie locale;

iv. le bon fonctionnement des systèmes éducatifs requiert une répartition claire et précise, définie par une loi-cadre, des compétences administratives entre l'Etat, la région, la commune et l'école, accompagnée d'une répartition correspondante des ressources financières;

v. cette répartition pourrait concerner notamment le contenu des programmes, la nomination et la rémunération des directeurs d'école et des enseignants, le contrôle pédagogique, la construction, l'acquisition, l'entretien des installations et du matériel éducatif, les services extra-pédagogiques (activités extrascolaires, transport scolaire, cantine, etc.), l'équilibre entre l'offre et la demande éducative;

vi. la loi-cadre de répartition des compétences ne devrait pas figer l'ensemble des possibilités de coopération entre niveaux administratifs mais devrait laisser la place aux possibilités d'expérimentation, de recherche et d'innovation, notamment au niveau local;

vii. la coordination des tâches respectives de chaque niveau exige des évaluations régulières du fonctionnement du système dans son ensemble menées dans la transparence et selon des modalités définies en coopération avec des représentants de tous les partenaires, y compris les parents;

viii. dans cet esprit, les villes pourraient envisager de constituer une «autorité morale», composées de personnalités indépendantes de tous horizons, qui serait garante du respect des principes qui gèrent les systèmes d'éducation;

ix. dans le respect d'une société démocratique et pluraliste, l'Etat devrait garantir l'attribution de moyens financiers à toutes les écoles, qu'elles soient publiques ou privées, dans la mesure où elles respectent les objectifs généraux définis par la loi;

x. dans un souci d'efficacité d'accru d'économie et de contrôle des dépenses, la subvention/dotation par l'Etat devraient être gérées directement par les autorités territoriales et/ou les établissements;

xi. the state must prescribe standards to ensure the equivalence of levels and qualifications among schools;

xii. some flexibility allowing regional or local identities to be reflected in curricula enables courses to be offered which arouse the interest of pupils and make them aware of the realities underlying the subjects taught;

xiii. in education, bringing the decision-making level closer to citizens, makes women and men more conscious of their responsibilities as parents and fully active members of society, and also allow participation and consequently enhance the motivation of all the teaching staff (school authorities and teachers) in the definition and the realisation of objectives;

xiv. these guidelines also offer the corporate and private sectors an opportunity to contribute to the improvement of the education service by integrating it more fully into local life and introducing new practices facilitating the transition from school to working life;

7. **thank** the Council of Europe and the City of Czestochowa for arranging this meeting in which delegates from 26 European countries participated;

8. **recommend**, in the light of the interesting nature of the discussions during this meeting, that it is followed by other activities (colloquies, studies, pilot projects...) to be organised by the various bodies of the Council of Europe, including the CLRAE and the Education Committee of the CDCC.

Appendix 2

Bologna declaration on "Responsibilities and initiatives of cities in respect of education"

Bologna (Italy), 8-10 February 1996

A. Preamble

The following Declaration was adopted by the participants at the Conference on "Cities and Education" held in Bologna from 8 to 10 February 1996.

This European Conference was organised by the Congress of Local and Regional Authorities of Europe (CLRAE), Council of Europe, in co-operation with the city of Bologna. Approximately 150 participants from 17 different European countries attended in their capacity as representatives of local authorities or their associations, representatives of the education systems of these countries, various partners concerned by education, broadly defined, at a local level, as well as representatives of governmental or non-governmental organisations.

The Conference dealt with four discussion themes. Introductory statements on each of these themes were made by experts or representatives of major cities, espe-

xi. l'Etat doit définir les niveaux standards aptes à garantir l'équivalence des niveaux et des diplômes entre établissements scolaires;

xii. une certaine souplesse dans le contenu des programmes permet de trouver dans l'identité régionale ou locale les exemples pédagogiques propres à éveiller l'attention des élèves en leur faisant prendre conscience des réalités des matières enseignées;

xiii. en matière d'éducation, le rapprochement du niveau de décision des citoyens eux-mêmes, permet de responsabiliser les hommes et les femmes, en tant que parents d'élèves et acteurs à part entière de la société, ainsi que d'associer et donc de renforcer la motivation de l'ensemble du personnel (encadrement et enseignants) à la définition et à la réalisation des objectifs;

xiv. cette orientation offre également aux entreprises et au secteur privé la possibilité d'apporter leur contribution à l'amélioration du service de l'éducation en renforçant son insertion dans la vie locale et en innovant pour faciliter la transition de la vie scolaire à la vie professionnelle;

7. **remercie** le Conseil de l'Europe et la ville de Czestochowa d'avoir organisé cette rencontre à laquelle ont participé des délégués de 26 pays européens;

8. **recommandent**, vu l'intérêt des discussions qui ont eu lieu durant cette rencontre qu'elle soit suivie d'autres actions (colloques, études, expériences...) à l'initiative des différents organes du Conseil de l'Europe et notamment du CPLRE et du Comité de l'Education du CDCC.

Annexe 2

Déclaration de Bologne sur «Responsabilités et initiatives des villes en matière d'éducation»

Bologne (Italie), 8-10 février 1996

A. Préambule

La Déclaration qui suit a été adoptée par les participants à l'issue de la conférence sur les «Villes et l'Education» qui s'est tenue à Bologne du 8 au 10 février 1996.

Cette conférence européenne a été organisée par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE), Conseil de l'Europe, en coopération avec la ville de Bologne. Environ 150 participants en provenance de 17 pays différents y ont pris part en tant que représentants des autorités locales ou de leurs associations, représentants des systèmes éducatifs de ces pays, différents partenaires concernés par l'éducation au sens large, tant des partenaires locaux que des représentants d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

La conférence a été organisée autour de quatre thèmes de travail pour chacun desquels des exposés ont été présentés par des experts et des représentants des

cially those belonging to the group closely involved for some years in the work carried out in this field by the CLRAE: Amsterdam, Barcelona, Bologna, Budapest, Czestochowa, Frankfurt, Liverpool, Lyons, Riga and Stockholm. The four themes were:

Theme 1: "Combatting unemployment: the role of the city – information, career advice and training"

Theme 2: "The city's approach to the education of its multicultural population – migrants and minorities"

Theme 3: "Education and comprehensive urban planning – allocation of responsibilities and funds"

Theme 4: "The learning city: forms of participation for a new citizenship"

B. Recitals

The participants have adopted this Declaration as a sequel to previous CLRAE work, in particular:

- **Resolution 225 (1991)** on the «Contribution of Local and Regional Authorities to European Education Policy»;
- **Resolution 236 (1992)** on a "New Municipal Integration in Europe and the Frankfurt Declaration";
- **Resolution 243 (1993)** on "Citizenship and Extreme Poverty: the Charleroi Declaration";
- **Resolution 259 (1994)** on "Regional and Local Authorities and Transfrontier and Transnational School Co-operation" as well as its appendix containing model agreements for participation by territorial authorities in transnational and transfrontier school co-operation;
- **Declaration of Czestochowa:** "Education in Europe: a Joint Responsibility: Shared Competencies" adopted at the end of the Conference on the "Sharing of Responsibilities and Powers between Local, Regional and National Authorities in the Field of Education", held in Czestochowa (19-21 April 1994).

They would also stress the relevance of the principles outlined in the Charter of Educating Cities adopted in Barcelona in 1990 at the end of the first international Congress of Educating Cities (26-30 November 1990)

C. Recommendations

The participants in the Bologna Conference invite

i) the members of the CLRAE

- to take note of the Declaration of the Bologna Conference and its appendix and distribute it as widely as possible to European local and regional partners as well as to government authorities and interested non-governmental organisations;

grandes villes européennes; en particulier celles du groupe ayant travaillé depuis plusieurs années en étroite collaboration avec le CPLRE: Amsterdam, Barcelone, Bologne, Budapest, Czestochowa, Francfort, Liverpool, Lyon, Riga et Stockholm, sur les thèmes de travail suivants:

Thème 1: -La ville et la lutte contre le chômage – Information, orientation et formation

Thème 2: -La ville face à l'éducation de sa population multiculturelle – Migrants et minorités

Thème 3: -Education et territoires sensibles de la ville – Répartition des compétences et des financements

Thème 4: -La ville «apprend»: formes de participation pour une nouvelle citoyenneté

B. Attendus

En adoptant la présente Déclaration, les participants entendent la situer dans le prolongement des travaux précédents du CPLRE, en particulier:

- **la Résolution 225 (1991)** sur «la contribution des pouvoirs locaux et régionaux à la politique européenne de l'éducation»;
- **la Résolution 236 (1992)** sur «une nouvelle politique d'intégration multiculturelle en Europe et la Déclaration de Francfort»;
- **la Résolution 243 (1993)** sur «citoyenneté et grande pauvreté et la Déclaration de Charleroi»;
- **la Résolution 259 (1994)** sur «les autorités et collectivités territoriales et la coopération scolaire transnationale et transfrontalière» (ainsi que son annexe comportant des accords modèles pour la participation des autorités et collectivités territoriales à la coopération scolaire transnationale et transfrontalière);
- **la Déclaration de Czestochowa:** «L'éducation en Europe: une responsabilité commune, des compétences partagées» adoptée à l'issue de la Conférence sur «le partage des responsabilités et des compétences en matière d'éducation entre les échelons local, régional et national», tenue à Czestochowa (19-21 avril 1994).

Les participants de la Conférence de Bologne tiennent également à souligner la pertinence des principes contenus dans la Charte des Villes Educatrices adoptée à Barcelone en 1990 à l'issue du premier Congrès international des Villes Educatrices (26-30 novembre 1990).

C. Recommandations

Les participants à la Conférence de Bologne invitent

i) les membres du CPLRE:

- à prendre acte de la Déclaration de la Conférence de Bologne et de son annexe et à la diffuser le plus largement possible auprès des acteurs locaux et régionaux d'Europe ainsi qu'aux autorités gouvernementales et aux organisations non gouvernementales concernées;

- to continue extending CLRAE support to Council of Europe action aimed at exchange of experience and information on the initiatives and responsibilities of cities in the field of education broadly defined;
- to make European cities receptive to the idea that, via their education policies and via policies of mutual exchange, they can meaningfully assist in combating current major problems of our societies (unemployment, exclusion, inequality, etc.);
- to recognise that cities have an educative role in a far wider sense than education at school and in particular in the field of urban planning, culture, health, transport, public services, environment, social services, etc;
- to encourage cities to take on these roles and responsibilities to guarantee a new right: the citizen's right to an Educating City;
- to promote the recognition of cities in their role as partners in national education policies, given their key position in the:
 - mobilisation of a whole series of resources which are physically situated in cities (businesses, museums, social and cultural facilities, as well as for sport and art promotion, etc.);
 - activation and decompartmentalisation of the different services offered to citizens;
 - promotion of their participation and their active citizenship;
- to stimulate initiatives by local and regional authorities in Europe, in collaboration with the other local, regional and national partners concerned, with a view to implementing an educational policy in conjunction with their other sectoral policies, in order to promote democratic values, equal opportunities, social justice, mutual respect, personal and professional development and the well-being of their citizens, irrespective of race, age, sex or social category;

ii) the Council of Cultural Co-operation of the Council of Europe and its Committee responsible for intergovernmental co-operation in the field of education:

- to take into consideration, when drawing up their work programmes, the results of the CLRAE Cities and Education project and the principles contained in the Bologna and Czestochowa Declarations;
- to examine the possibility of linking these activities to the future project of the Education Committee for the development of education policies – if possible, in cooperation with the CLRAE, with the network of “Educating Cities” and with the European Commission – in order to benefit from the contribution of cities to the evolution of education in European societies;

- à continuer d'apporter le soutien du CPLRE aux actions du Conseil de l'Europe visant à l'échange d'expériences et d'information sur les initiatives et les responsabilités des villes en matière d'éducation au sens large;
- à sensibiliser les villes d'Europe à l'idée que, par le biais de leurs politiques éducatives et par une politique d'échanges mutuels, elles peuvent agir de façon significative pour lutter contre certains grands problèmes actuels de nos sociétés (chômage, exclusion, inégalité, etc.);
- à reconnaître aux villes une fonction éducative au sens large, bien au-delà de l'école, notamment dans les domaines de l'urbanisme et la planification, la culture, la santé, le transport, les services de la ville, l'environnement, les services sociaux, etc.;
- à encourager les villes à assumer cette fonction et cette responsabilité dans la perspective d'un nouveau droit: le droit à la ville éducatrice;
- à promouvoir la reconnaissance des villes en tant que partenaires des politiques nationales d'éducation du fait de leur position clef pour:
 - mobiliser tout un ensemble de ressources situées concrètement dans les villes (entreprises, musées, équipements sociaux, culturels, sportifs et artistiques, etc.);
 - dynamiser et décloisonner les différents services offerts aux citoyens et citoyennes;
 - promouvoir leur participation et leur citoyenneté active;
- à stimuler les initiatives des collectivités territoriales d'Europe, en coopération avec les autres partenaires locaux, régionaux et nationaux concernés, de façon à mettre en œuvre une politique éducative coordonnée à leurs autres politiques sectorielles afin de promouvoir les valeurs démocratiques, l'égalité des chances, la justice sociale, le respect mutuel, le développement personnel et professionnel et le bien-être de leurs citoyens, sans distinction de race, d'âge, de sexe ou de catégorie sociale;

ii) le Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe et son Comité chargé de la coopération intergouvernementale en matière d'éducation:

- à prendre en considération, lors de l'élaboration de leurs programmes de travail, les résultats des travaux du projet « Villes et Education » du CPLRE et les orientations contenues dans les Déclarations de Bologne et de Czestochowa;
- à examiner la possibilité de relier ces travaux au futur projet du Comité de l'Education sur le développement des politiques éducatives – si possible, en coopération avec le CPLRE, avec le réseau des « Villes Educatrices » et avec la Commission européenne – afin de tirer profit de la contribution des villes à l'évolution de l'éducation dans les sociétés européennes;

- to include in their work programmes – if possible in co-operation with the CLRAE, with the network of “Educating Cities”, with the European Commission and UNESCO – the promotion of a genuine lifelong education policy by mobilising existing circuits, by favouring “synergies” and by decompartmentalising the different services concerned.

D. General guidelines for a scheme of action

The participants in the conference on “Cities and Education” held in Bologna from 8-10 February 1996, report the following general findings:

1. The framework of the industrial revolution is now outmoded. Our irreversible, intentional and controlled entry into the information society demands a capability to devise new patterns of production and regulation of the social dimension and the settings in which people live and work. We therefore need a deeper understanding of the new democratic parameters with human rights as their reference criterion and yardstick.
2. One of the most crucial aspects of the information revolution is probably the upheaval it causes in the spatial hierarchy. A single process has generated, alongside nation states, new infra-national and also supra-national areas of social regulation, and has given the cities their position in a hierarchical complex of relative powers. While the city thus asserts itself as a new level of regulation, such effects necessitate a new perception of the city.
3. Education and training undergo marked transformation in terms of both supply and demand. Educational resources evolve with the modern information technologies. There is boundless expansion of educational facilities due to enhanced decentralisation, demands for updated curricula meeting the demands of the “cognitive society” and the need to organise citizen education for personal fulfilment as well as taking into account the enlargement of Europe now including Central and Eastern European countries in democratic transition.
4. This presupposes a different status for education. Solutions cannot be found improving the previous *modus operandi*. A different procedure is needed. In other words a reformulation of the social contract, particularly between society and school. The educational function has hitherto been performed according to a division of labour between various social entities and in keeping with the management of society through three stages of life. Education is a civic right, at least in the early stages of a citizen's life. Citizenship would be inconceivable if it did not raise the precise question of a right to be educated, to foster a degree of equal opportunity through education, and to give the most underprivileged a second chance.
5. But the democratisation of mass education, undeniably widespread, has failed certain social groups, help-

- à inclure dans leurs programmes d'activités – si possible en coopération avec le CPLRE, avec le réseau des «Villes Educatrices», avec la Commission européenne et avec l'UNESCO – la promotion d'une véritable politique d'«éducation tout au long de la vie» en dynamisant les circuits existants, en favorisant les synergies et en décloisonnant les différents services concernés.

D. Principes généraux pour une plate-forme d'actions

Les participants à la conférence sur les «Villes et l'Education» qui s'est déroulée à Bologne du 8 au 10 février 1996, expriment ces constats généraux :

1. Les cadres de la révolution industrielle sont aujourd'hui dépassés. L'entrée définitive, voulue et maîtrisée, dans la société informationnelle appelle que nous soyons en mesure d'élaborer de nouveaux modes de production et de régulation du social et des territoires de vie et de travail. Il en découle que nous devons également approfondir la réflexion sur les nouveaux paramètres de la démocratie, dont les droits de l'Homme sont le critère de référence et d'évaluation.
2. Un des éléments les plus fondamentaux de la révolution informationnelle est sans doute le bouleversement qu'elle introduit dans la hiérarchie des espaces. Un même mouvement voit naître, à côté des Etats-nations, de nouveaux lieux de régulation sociale infra- et supra-nationaux ; il amène les villes à se positionner dans un ensemble hiérarchisé de niveaux de compétences. Mais si la ville s'impose ainsi comme un nouvel échelon, de tels phénomènes exigent une nouvelle intelligence de la ville.
3. L'éducation et la formation font l'objet d'une mutation forte aussi bien du point de vue de l'offre que de la demande. Les moyens éducatifs évoluent avec les nouvelles technologies de l'information. L'offre éducative se démultiplie du fait du renforcement de la décentralisation, de l'attente de contenus renouvelés face aux exigences de la «société cognitive», de la nécessité d'accompagner la formation des citoyens pour leur épanouissement et pour tenir compte de la reconstruction de l'Europe, englobant les pays de l'Europe centrale et orientale en transition démocratique.
4. Cela suppose une autre place de l'éducation. Ce n'est pas dans l'amélioration du fonctionnement antérieur qu'il faut chercher des solutions, il faut faire autrement. Autrement dit, une nouvelle définition du contrat social, particulièrement entre la société et l'école. La fonction éducative a été assumée jusqu'à présent, dans le cadre d'une division du travail entre différentes instances sociales et en cohérence avec la gestion de la société en trois âges. L'éducation est un droit du citoyen, au moins dans les premiers temps de sa vie. Il ne saurait être question de citoyenneté si, précisément, il n'était pas question d'un droit à se former, de la promotion par l'éducation d'une certaine égalité des chances, d'une seconde chance pour les plus défavorisés.
5. Or, la démocratisation de l'éducation de masse, incontestable dans sa généralité, a échoué pour cer-

ing to aggravate inequality. The right to education is usually a right secured at state level. Action must still be taken both where the right to education is not enforceable and where it is enforced but not sufficient. As a result of the media explosion, changes in family structures and demographic developments, re-organisation is needed, centred on lifelong education. Cities do have a part to play in making certain de jure citizens de facto ones.

6. **Why the emphasis on the city?** It is first and foremost the setting where a community lives and works. All cities are therefore confronted, though each in its own specific way according to its history and circumstances, with the problems bred by the runaway growth of unemployment, deepening social divides and increasing erosion of security for entire sectors of the population.

7. Cities as such are all more or less drastically confronted, depending on the seriousness of the acknowledged problems, with the trials which the crisis of socialisation has imposed on democracy.

8. Cities, as complex spaces within which disparate groups live side by side, the first to be affected by the exacerbation of inequalities and the magnitude of social rifts, present themselves as seats of authority but also zones of fragility, offering opportunity and rich cultural and material diversity as well as engendering marginality and exclusion. New working methods must be found; procedures and imaginations must be forced beyond normal limits to meet the challenges of the information society.

9. **Investment in the training of city-dwellers is an investment in citizenship and the city's future.** The real issue today is improvement of democratic processes, particularly as a means of encouraging people to bear their responsibilities in respect of social cohesion. The challenge is to instil a desire for community living; to restore education as an ideal means of developing the human aptitudes needed to meet present-day challenges, and a powerful medium for the protection and development of democracy and individual rights (in cooperation with national authorities).

10. The extensive debate currently surrounding the concept of **subsidiarity** is indeed significant. Although this aspect does not sum up their individuality, the history of cities is not unconnected with that of the nations from which they derive their powers and their margin of initiative. Thus they show marked disparities as to their **powers**. Some are directly responsible for education while others have only a "delegated" power.

11. It is, however, not just a matter of powers in the education sphere, but more of overall linkage, presupposing that a political body regulates education and is capable of bringing synergy into play, not only between the different levels of the school system, but also with

taines catégories sociales, contribuant à creuser les inégalités. La plupart du temps, le droit à l'éducation est un droit garanti au niveau des Etats. Il reste à intervenir lorsque le droit à l'éducation n'est pas applicable et lorsque le droit appliqué est insuffisant. L'explosion des médias, les transformations des structures familiales, l'évolution démographique appellent aujourd'hui une nouvelle organisation et un véritable apprentissage tout au long de la vie. Pour que certains citoyens de droit deviennent des citoyens de fait, la ville doit jouer un rôle.

6. **Pourquoi la ville?** Les villes sont avant tout des lieux de vie et de travail. A ce titre, elles sont toutes confrontées, bien que de façon spécifique en fonction de leur histoire et de leur situation, aux problèmes engendrés par l'explosion du chômage, l'intensification des exclusions, l'approfondissement des fractures sociales et la «précarisation» croissante de pans entiers de la population.

7. Les villes sont toutes confrontées, avec des degrés d'urgence différents selon la gravité des problèmes, aux épreuves que la crise de la socialisation fait peser sur la démocratie.

8. Espaces complexes de coexistence de populations disparates, premières concernées par le creusement des inégalités et l'ampleur des fractures sociales, les villes s'affirment en même temps comme des espaces de pouvoirs, des zones de fragilités, productrices de marginalité et d'exclusion, mais aussi comme sources de chances et d'opportunités par leurs richesses culturelles et matérielles. Il faut trouver des modes opératoires nouveaux, forcer les procédures et les imaginations, pour répondre aux défis de la société informationnelle.

9. **Investir dans la formation des habitants c'est investir dans la citoyenneté et dans l'avenir de la cité.** Le vrai débat aujourd'hui est d'améliorer les processus démocratiques, notamment pour encourager les personnes à prendre leurs responsabilités en faveur de la cohésion sociale. Le projet doit être de favoriser, parmi la population, le désir de vivre ensemble; de rendre à l'éducation, en liaison avec les autorités nationales, son rôle de moyen privilégié de développement des aptitudes humaines requises par les défis de notre temps et de puissant vecteur de protection et de construction de la démocratie et des droits des individus.

10. Il est significatif que nombre de débats s'organisent actuellement à partir de la notion de **subsidiarité**. Sans que leur spécificité puisse se réduire à cet aspect, l'histoire des villes n'est pas indépendante de celle des nations dont elles sont tributaires au plan des **compétences** qui leur sont dévolues et de leur marge d'initiative. Elles connaissent ainsi des disparités fortes en ce qui concerne leurs compétences. Certaines sont directement responsables pour l'éducation, d'autres ne connaissent qu'une compétence «déléguée».

11. Pourtant, plus qu'une question de compétences sur le scolaire, c'est une question d'articulation générale qui suppose que l'éducatif soit régulé par une instance au plan politique, apte à opérer des synergies, entre les différents niveaux du scolaire d'une part, mais aussi avec

the other potential contributors (families, media, ethnic communities, business, etc). Here there can be no question of relying on harmonisation. Only exchange of good practices seems capable of improving on existing arrangements, provided that any powers transferred are accompanied by suitable financial resources.

12. From the city's viewpoint, the duty to provide education cannot be confined to improving the operation of the school system.

13. **Bearing these considerations in mind, the participants forcefully stress that cities :**

* have a central role to perform in planning and conducting a broad-based education which will enable their residents to develop as individuals and as active citizens ;

* represent the most appropriate level at which to activate the partnerships and synergies needed in the neighbourhood context, more sensitive to expressions of multiculturalism within urban territories.

14. **Urgency demands innovation.** A range of purposive initiatives already being taken by cities foreshadows a new role which will make it possible for cities to weave a cohesive social fabric in their own territories between populations of differing origin, status and interests, and to transcend mere de facto co-existence of population groups by promoting exchange and sociability, resisting extinction of the sense of belonging to the community.

15. To perform this new role and come up with appropriate responses to large numbers of varied and complex social needs, it must be realised that **education cannot be reduced to what is customarily termed "schooling"**, nor can its contribution to social integration be limited to the first twenty or thirty years of life.

16. Yet the upshot of innovation routinely carried out in isolation is re-invention of the same world and exploration of paths already trodden. **Exchange of ideas, solutions and information in the simplest possible way deserves support and encouragement as a proposed course of action. This means the opportunity to work together, jointly assess difficulties and compare experience while retaining the freedom to apply the possible solutions in the light of circumstances**, ie capitalise on social diversity and its infinite wealth. Regarding the issues of citizenship, unemployment and the prevention of exclusion, multiculturalism and management of the urban dimensions, the main thing is the ability to compare solutions and confer together on what can and should be transferred.

17. Notwithstanding the diversity of initiatives and projects, it is possible to identify a **common core of principles** relating to the treatment of these problems by cities. These principles are encapsulated in four elements

les autres apports potentiels (familles, médias, communautés ethniques, milieux d'affaires, etc.). A cet égard, il ne peut être question de souhaiter une harmonisation. Seul un échange de bonnes pratiques paraît susceptible d'enrichir l'existant, à la condition que, si des compétences sont transférées, elles soient accompagnées de ressources financières appropriées.

12. Du point de vue de la ville, la tâche d'éducation ne peut se limiter à une amélioration du fonctionnement de l'école.

13. **Gardant ces constatations à l'esprit, les participants soulignent avec force que les villes :**

* ont un rôle central à jouer dans la réflexion et la mise en œuvre d'une éducation au sens large qui permette à ses habitants de se développer individuellement et en tant que citoyens actifs ;

* sont le niveau le plus pertinent pour engager les partenariats et synergies nécessaires sur le plan de la proximité, puisqu'elles sont plus sensibles à la multiculturalité qui s'exprime au sein de leurs territoires.

14. **L'urgence commande l'innovation.** Un ensemble d'initiatives, prises d'ores et déjà volontairement par les villes, permet d'appréhender un rôle nouveau permettant aux villes de construire sur leurs territoires un tissu social cohérent entre des populations d'origines, de statuts et d'intérêts divers et de dépasser la simple coexistence de fait par l'échange et la sociabilité, en luttant contre la destruction du sentiment d'appartenance.

15. Pour exercer ce rôle nouveau et élaborer des réponses adaptées à des demandes sociales multiples, variées et complexes, dans le cadre de la construction de la société informationnelle, il importe de prendre en compte que **l'éducation ne saurait être réduite à ce qu'il est convenu d'appeler traditionnellement « l'école »** et que l'apport de l'éducation à la construction de la socialisation ne saurait se restreindre au seul moment des deux ou trois premières décennies de la vie des individus.

16. Toutefois, lorsqu'elle se fait dans l'isolement, l'innovation au quotidien conduit à réinventer le monde, à emprunter des voies que d'autres ont déjà expérimentées. **La proposition d'échanger les idées, les solutions, mérite d'être soutenue et encouragée. C'est-à-dire la possibilité de travailler ensemble, d'envisager en commun les difficultés, de confronter les expériences, mais en même temps de pouvoir garder la liberté d'articuler les solutions possibles en fonction des situations**, donc de jouer sur la diversité et la richesse des diversités. Sur les aspects de la citoyenneté, du chômage, de la lutte contre l'exclusion, du multiculturalisme, de la gestion des espaces urbains, l'important est de pouvoir comparer les solutions, réfléchir ensemble sur ce qu'il est possible et souhaitable de transférer.

17. Au-delà de la diversité des initiatives et des projets pilotes, il est possible de dégager **une communauté de principes**, concernant l'approche de ces problèmes par les villes. Ces principes tiennent en quatre éléments vé-

confirmed during the proceedings as the common foundation of municipal action:

- i) Intervention on the **existing structures** is preferable to direct action, the intention being not to supplant them but to vitalise them and encourage synergies, ie de-partitioning the various administrative procedures as well;
- ii) The various agents are to be **networked** rather than subordinated, a point which harks back to the concepts of co-operation and subsidiarity;
- iii) The concept of **scheduled requirements and constraints** should guide intervention. Municipal councils and their administrations, intent on proper use of public monies and inclining towards purchase of services, want to acquire the means to assess the suitability and quality of such services. Moreover, local finance follows the general trend of public budgets and it is evidently possible to combine funds derived from different sources;
- iv) The overriding need for cities **to know their own territory better**, particularly as regards the labour market and what might be termed the "trajectories of exclusion"

18. **Cities are in a position to help improve the quality of the teaching provided.** A "good" school is one which has sufficient teachers, funds and technical resources. A "good" education is one which applies positive discrimination, for intelligence can be cultivated and enriched given the necessary means. This is why school support is preferable to any kind of remedial work.

19. **Teachers' professionalism and commitment** are crucial to high-quality education. Today they are still inadequately trained to meet the demands of the groups they must cater for. Teacher training is of course a state government responsibility, but it is not to be inferred that cities can take no action. Various options can be contemplated here: awareness-raising; holding encounters with communities; supporting teachers with other staff; co-ordinating school and more strictly cultural activities; encouraging localised, targeted activities conducted according to separate areas of action to escape from the traditional restrictiveness of the rationale governing municipal action.

20. **Subsidiarity.** The tendency is to decentralise education according to levels of instruction, each corresponding to a given level of decentralisation. Many problems relating to this type of decentralisation arise from the fact that it is often a process at least initiated, if not "imposed", from the top.

21. In contrast to this procedure, the working group of the CLRAE has developed a complementary approach. It

fiés au cours des travaux comme la base commune de l'action municipale:

- i) L'intervention sur les **dispositifs existants** est préférable à l'action directe; il n'y a pas volonté de substitution mais volonté de dynamiser, de favoriser des synergies, ce qui suppose aussi de faciliter les décloisonnements des différentes logiques administratives.
- ii) Il s'agit d'organiser les différents intervenants en **réseaux** plutôt que de rechercher des subordinations. Ce point est à référer aux notions de coopération et de subsidiarité.
- iii) La notion de **cahier des charges** doit être un principe de l'intervention. Soucieuses de l'utilisation des deniers publics, les municipalités et leurs administrations, s'orientant vers l'achat de prestations, veulent se donner les moyens d'évaluer la pertinence et la qualité. Cette tendance, d'autant plus forte du fait que les finances locales suivent l'évolution générale des budgets publics, appelle la possibilité de croiser des financements émanant de sources différentes.
- iv) De plus en plus, les villes ressentent l'impérieuse nécessité **d'améliorer la connaissance de leur propre territoire**, notamment pour ce qui est du marché de l'emploi et de ce qu'on pourrait nommer les «trajectoires de l'exclusion».

18. **Une ville est en mesure de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé.** Une «bonne» école est une école qui dispose de moyens suffisants au plan des enseignants, des ressources financières, des moyens techniques. Un «bon» enseignement est celui qui pratique une discrimination positive, car l'intelligence se cultive et s'enrichit à condition qu'on lui en donne les moyens. C'est pourquoi, une aide scolaire est préférable à n'importe quel rattrapage.

19. **Les enseignants**, leur professionnalisme, autant que leur engagement, sont décisifs pour un enseignement de qualité. Leur formation aujourd'hui reste insuffisante au regard des exigences des publics qu'ils ont à prendre en charge. Bien entendu, la formation des maîtres est de la responsabilité de l'Etat. Il ne saurait en découler l'incapacité des villes à intervenir. Diverses possibilités sont ici envisageables: actions de sensibilisation; organisation de rencontres avec les communautés; soutien des enseignants; coordination des activités scolaires avec d'autres plus strictement culturelles; impulsion d'actions localisées et finalisées conduites par des champs d'intervention distincts pour sortir du cloisonnement traditionnel des logiques d'action municipales.

20. La **subsidiarité.** La tendance est d'organiser une décentralisation de l'éducation en niveaux d'enseignement: à chaque niveau de la décentralisation correspondant un niveau de l'éducation. Nombre de problèmes, liés à ce type de décentralisation, tiennent au fait qu'il s'agit souvent d'un processus, sinon «imposé», du moins initialisé par le sommet.

21. Face à cette démarche, le groupe de travail du CPLRE a développé une approche complémentaire. En

is firstly necessary to devise appropriate management structures in the light of what they are intended to manage, not from the sole viewpoint of curricula and teaching technique but also from that of facilities and their upkeep. The dovetailing of the various levels of authority must be organised on an efficiency criterion. Co-ordination is necessary between the partners, who should have powers and resources to act and not to dictate how others must act with their own resources. Consistent emphasis should be placed on the need to train qualified staff. Decentralisation without preparation is as unsuitable as the earlier absence of decentralisation.

22. **Scope for initiative** is also offered. Cities themselves have to assume responsibilities, sometimes outside the ambit of the powers formally held. Education is seen to lose its specific character in the process, being placed in a wider perspective and harnessed to a policy of social renewal. Cities can take worthwhile initiatives which supplement the action of the national or regional authorities, and at the same time help to update certain conceptions through their innovations.

Seminars organised by the CLRAE in the framework of the project "Cities and Education" focused on cities' initiatives under four specific themes :

I. Fighting against unemployment and for employment

23. All solutions so far have been applied in the form of systems tailored to target groups, according to the very abstract definition of the latter by the national authorities. In contrast to this aloof approach, the participants stress the advantage of proximity.

24. Bearing in mind that lack of education is not the single cause of unemployment and that furthermore cities do not always have the resources or powers for direct intervention in the matter, it is important to emphasise the range of possible action, whether direct or indirect, not at the hard core of education but on the periphery: school support programmes; initiatives to establish or promote language courses; encouragement of "second chance" arrangements; incentive to "employment scholarships"; better vocational information and guidance; etc.

25. Although cities cannot significantly alter the volume of the job market, they can regulate its fluidity. Such a procedure can only be applied by an energetic local authority prepared to promote and support the initiatives but also careful to maintain the qualification and skill potential of the populations from which its mandate is derived. This points to a specific role in establishing or strengthening a more general and permanent education than the conventional retraining and/or further training provision, because the "unexplored niches of employment" are located not so much in the existing economic fabric as in the present or potential abilities of individuals. The new role offered to cities in this connection is no

premier lieu, il est nécessaire de concevoir les structures de gestion appropriées au regard de ce qu'elles ont à conduire, non seulement du point de vue des programmes et de la pédagogie, mais aussi du point de vue des équipements et de la maintenance. La complémentarité entre les différents niveaux de compétences doit être organisée selon le critère de l'efficacité. Une coordination est nécessaire entre des partenaires qui doivent disposer des pouvoirs et des ressources pour agir et non pour dire aux autres ce qu'ils doivent faire avec leurs propres ressources. On insistera de façon conséquente sur la nécessité de former des personnels compétents. Une décentralisation non préparée est tout aussi inadaptable que la non-décentralisation qui l'a précédée.

22. **Un champ ouvert pour l'initiative.** Les villes sont amenées à prendre des responsabilités, parfois hors des compétences dont elles disposent stricto sensu. On constate à ce propos que l'éducatif y perd sa spécificité pour s'intégrer dans une perspective plus vaste consacrée à une politique de renouveau social. Les villes peuvent ainsi prendre des initiatives intéressantes qui complètent les actions des autorités nationales ou régionales, et, par ces innovations, faire simultanément évoluer les mentalités.

Les séminaires organisés dans le cadre du projet «Villes et Education» du CPLRE ont permis d'approfondir ces initiatives selon quatre thématiques particulières :

I. Combattre le chômage et lutter pour l'emploi

23. Les solutions jusqu'à présent mises en œuvre l'ont été sous la forme de dispositifs façonnés à partir de groupes-cibles très abstraitement circonscrits par les autorités nationales. A cette démarche, les participants opposent l'avantage de la proximité.

24. En gardant à l'esprit que le défaut d'éducation n'est pas la seule cause du chômage et que, par ailleurs, les villes n'ont pas toujours les moyens, ni les compétences, d'une intervention directe en la matière, il importe de souligner la diversité des possibilités d'interventions, directes et indirectes, non pas sur le noyau dur de l'éducation, mais sur sa périphérie: programmes de soutien scolaire; initiative pour mettre en place ou favoriser des cours de langues, encouragement pour l'accès à une seconde chance, encouragement de «bourses de l'emploi», meilleure information sur les métiers et meilleure orientation, etc.

25. A défaut de pouvoir en changer significativement le volume, la ville peut modifier la fluidité d'un marché de l'emploi, par définition non figé. Une telle démarche ne peut être que l'œuvre d'une collectivité locale dynamique, prête à favoriser les initiatives, à les soutenir, mais aussi soucieuse d'entretenir le potentiel de qualification et de compétences des populations dont elle est le mandataire. Il y a sans doute ici un rôle particulier à jouer dans la création ou le renforcement d'une éducation plus générale et plus permanente que l'offre classique de recyclage et/ou de perfectionnement, car c'est moins dans le tissu économique existant que se situent les «niches d'emploi inexplorées» que dans les capacités

doubt an opportunity not to be missed, because this type of adult education remains to be built from the ground up.

26. The problem addressed by and justifying a city's action is never the unemployment situation in itself but rather the concomitant process of alienation and exclusion. That being so, it is necessary to make a very close scrutiny of the triggering factors, the traumatic sequences, in order to propose the most suitable personal solutions possible. It is indeed a case of "social assistance", remodelled in both form and substance.

27. What distinguishes a "city" from other towns is the wealth of its services. But if the services maintain their separate existence, with social welfare taking no account of what is done on the educational side, or town planning of social welfare, then there is no possibility of apprehending, much less opposing, exclusion. This is an area into which the city can venture. The crucial requirement here is a group of services for reception, information, counselling and guidance – a targeted and personalised operation carried out by professionals. This approach should enable cities to monitor the progress of its citizens and to promote and foster the synergies of partnerships (private/public sector).

II. The city's approach to the education of its multi-cultural population

28. Education is the principal means of fostering and sustaining "integration". Cities have ample scope, under a wide variety of procedures, for devising and implementing an incentive and support policy centred on determination to promote real community life.

To this end, cities must commit themselves to the following actions.

29. Equipping all people, irrespective of origin, to live their lives in the long term. This entails assistance in acquiring a living culture, in this respect cities should promote the following actions. Migrant children and adults should accordingly be given the means to assert their own individual and collective personality and cultural claims, and both the host community and the countries of origin should be made to co-operate in this quest for identity, freedom and personal fulfilment.

30. Promoting equal opportunities; this is not just a matter of legal principles, however clearly essential they may be, but of practical processes for combating economic and social segregation. It is up to the cities to give parents and children a definite, open understanding of their right to live in our societies, of their rightful place within them, and consequently of their right to social advancement. It is the duty of the city to provide families with the necessary tools and support for them to define their school and educational strategies. They must give families the relays and support needed for devising educational strategies, particularly in those groups most vulnerable to marginality and social segregation.

présentes – ou à développer – des individus. Le rôle nouveau qui s'ouvre ici pour les villes est peut-être une chance à saisir parce que cette éducation des adultes est encore à construire.

26. Dans la mesure où ce qui fait problème et justifie l'initiative d'une ville n'est jamais, tant la seule situation de chômage, que le processus de marginalisation et d'exclusion que celle-ci favorise, il est nécessaire d'approcher au plus près les facteurs déclencheurs, les enchaînements de traumatismes, pour proposer des solutions les plus individualisées possibles. Il s'agit bien d'une « aide sociale » renouvelée dans sa forme et son fond.

27. La spécificité de la grande ville tient à la richesse de ses services, mais si les services continuent à exister de façon cloisonnée, l'aide sociale ne regardant jamais ce qui se passe du côté de l'éducation, l'urbanisme ne regardant jamais l'aide sociale, on ne peut éviter l'exclusion et encore moins la contrecarrer. C'est là un terrain sur lequel la ville peut s'aventurer. Sont ici décisifs un ensemble de services liés à l'accueil, l'information, l'orientation, la « guidance », un travail finalisé, personnalisé, effectué par des professionnels. Cette approche doit permettre à la grande ville de maîtriser l'évolution de ses populations, favoriser et amplifier les synergies des partenariats (privé/public).

II. La ville face à l'éducation de sa population multi-culturelle

28. L'éducation est un moyen décisif pour favoriser et soutenir « l'intégration ». Selon des formes très variées, les villes ont une grande latitude pour concevoir et mettre en œuvre une politique d'impulsion et d'accompagnement dont l'objectif central sera la volonté de vivre ensemble.

A ce titre, les villes devront s'engager aux actions suivantes.

29. Donner à chacun, quelles que soient ses origines, les moyens de vivre sur le long terme. Il convient donc de favoriser l'acquisition d'une culture vivante; il s'agit de donner aux migrants, enfants ou adultes, les moyens d'exprimer leur personnalité individuelle et collective, leurs revendications culturelles, et de leur assurer la coopération de la communauté d'accueil et des pays d'origine dans cette recherche d'identité, de liberté et d'épanouissement.

30. Promouvoir l'égalité des chances au-delà des principes juridiques évidemment indispensables. Ceci se fera par des processus concrets permettant de lutter contre la ségrégation économique et sociale. C'est aux villes qu'il appartient de donner aux parents et aux enfants une image concrètement ouverte de leur droit à vivre dans nos sociétés, de leur place légitime au sein de celles-ci, et par conséquent de leur droit à la promotion sociale. Il appartient aux villes de fournir aux familles les relais et l'accompagnement que l'élaboration des stratégies scolaires requiert, notamment dans les groupes les plus exposés à la marginalisation et à la ségrégation sociale.

31. Supporting the production of community managers. The presence of de facto communities in the various countries of Europe, the present state of international relations and the unequal distribution of wealth and freedoms between populated areas, foreshadow persistent migration flows. It therefore appears desirable to assist the emergence of the most vulnerable groups as organised communities able to express their concerns in the sometimes argumentative manner characteristic of all democratic societies, by fostering self-expression, providing opportunities for sustainable dialogue among the various communities in the public context.

32. Increasing parents' role in implemented strategies, both as decision-makers in respect of their children's schooling and as potential users of education facilities. That is the true basis for combatting xenophobia, racism or the ominous tensions concerning identity.

33. Constant care to resist the formation and propagation of stereotypes (especially among municipal staff). Cities can perform an important role in this context both by making use of their twinning arrangements to encourage teacher exchanges with their twin cities and by drawing on the resources of their communities to encourage new partnerships. Lastly, care should be taken not to represent children of immigrants as the products of deficient interaction between cultural blocs, one of which they are expected to choose, but instead as the creators of cultural diversity which serves to define and cope with the situations to which they must respond.

III. A "new management"

34. The goal is a policy of solidarity towards underprivileged groups, a metropolitan policy resting on an inter-municipal structure, a policy relying on broadly based co-operation by all agents and on forms of intervention conceived as follows:

- i) a territorial approach (the neighbourhood level has proved its suitability for close-contact management and mobilisation of human and cultural resources);
- ii) a thematic approach at metropolitan level, featuring reclassification of sensitive areas, housing, economic development and social and occupational integration, public services and social development, and crime prevention;
- iii) an approach to the most vulnerable groups, namely those undergoing processes of economic and social exclusion.

31. Accompagner la génération de cadres communautaires. La présence de communautés de facto dans les différents pays d'Europe, l'état des relations internationales, les déséquilibres de richesses et de libertés entre zones de peuplement, augurent d'un maintien des flux migratoires. En conséquence, il paraît souhaitable de contribuer à l'émergence des groupes les plus exposés en tant que communautés organisées. Ceci explique qu'elles puissent exprimer leurs préoccupations sur le mode éventuellement contradictoire qui caractérise toute société démocratique. Il s'agit de favoriser l'expression et d'aménager des espaces de dialogue durable entre les différentes communautés au sein de l'espace public.

32. Accroître la place des parents dans les stratégies mises en œuvre, à la fois comme décideurs de la scolarisation de leurs enfants et comme utilisateurs potentiels de l'offre éducative. Tous les parents sont concernés. C'est là le vrai fondement d'une lutte contre la xénophobie, le racisme, ou la part d'ombre des crispations identitaires.

33. Veiller systématiquement à lutter contre la formation et la diffusion des stéréotypes (notamment parmi les personnels municipaux). Les villes peuvent jouer ici un rôle important, à la fois en utilisant les jumelages qu'elles auront noués, en favorisant par ceux-ci les échanges d'enseignants, mais aussi en puisant dans les ressources des différentes communautés pour susciter de nouveaux partenariats. Enfin, il faudra veiller à ne pas présenter la culture des jeunes issus de l'immigration comme les produits d'un affrontement entre blocs culturels entre lesquels ils auraient à choisir. Ils sont davantage producteurs d'une synthèse faite d'emprunts multiples, servant à exprimer les situations auxquelles ils ont à faire face pour les maîtriser.

III. Une «nouvelle gestion»

34. L'objectif est une politique de solidarité en faveur des populations défavorisées, une politique d'agglomération s'appuyant sur une structure intercommunale, une politique reposant sur une large concertation de tous les acteurs et une approche des modalités d'intervention à travers:

- i) une approche des territoires: l'échelle des quartiers a montré sa pertinence en matière de gestion de proximité, de mobilisation des ressources humaines et culturelles;
- ii) une approche par thème à l'échelle de l'agglomération: notamment «la requalification des territoires sensibles», «l'habitat», «le développement économique et l'insertion sociale et professionnelle», «les services publics et le développement social», «la prévention de la délinquance»;
- iii) une approche des publics les plus fragilisés: les populations engagées dans des processus d'exclusion économique et sociale.

35. A survey of experiences has shown that the “contract form” has proved the most appropriate in realising and defining these policies.

36. Diagnosis and identification of the different dynamics of the areas of the city as well as evaluation of the results form an essential step in adapting the operations to the local conditions. This is just the beginning of a permanent monitoring process which should furthermore evaluate the effectiveness of action taken and ensure its development. It is important not to stigmatise the districts and their residents. Plainly, diagnosis cannot be based on purely quantitative data but presupposes a qualitative approach using indicators such as environment, health or mobility, and entails observation of the dynamics with attention not only to vulnerable zones but also to “communities of interests”.

37. The social organism constituted by a city cannot function properly unless it fully meets the needs of all its district populations in a manner sensitive to the varied developments of these urban areas. Everything points in the direction of judicious, negotiated decentralisation suiting the type of problems encountered. Thus, in striving for assisted development in the most fragile of these territories, cities must beware of spreading the resources so thinly that no synergy whatsoever is produced. A balance has to be struck between decentralisation and participation.

IV. Democracy and new forms of participation

38. Democracy must fully involve each individual as an active agent of development fully involved in making the choices which shape his/her destiny. Our societies face the need to renegotiate the linkage of the public and private sectors and, more generally, inter-community links. The hitherto accepted models of pyramidal hierarchies need to be modulated by more flexible networked relations. For this purpose, the broadest possible political debate should be opened, ie the population concerned must be associated in order to carry out a common plan for developing the urban and social fabric.

39. At the present time, the city is increasingly perceived as an organic system with mutually dependent parts. In order to become a credible frame of reference for the urban community, the metropolitan authority should naturally be granted more powers and greater financial autonomy. There is more to democracy than the traditional processes of decision-making by majorities in elected assemblies; it also entails the discovery of ways to involve the populations concerned in the process and to share with them the responsibilities which affect their daily lives. In return, the city contributes to the citizen's training in a specific way by instilling an awareness of the city's complexity so that he/she may gain possession of its various “dimensions”.

35. Des expériences recensées, il apparaît que la méthode contractuelle de définition et de réalisation de ces politiques semble la plus appropriée.

36. Le diagnostic et la détermination des différentes «dynamiques territoriales» sont une étape indispensable pour adapter les actions aux réalités locales, de même que l'évaluation de leurs résultats. Ce n'est que l'amorce d'un travail de suivi permanent qui doit permettre, d'autre part, d'apprécier l'efficacité des actions engagées et de les faire évoluer. Il s'agit de ne pas stigmatiser les quartiers et leurs habitants. A l'évidence, le diagnostic ne saurait reposer sur des données uniquement quantitatives. Cela suppose, au contraire, de construire une approche qualitative utilisant notamment des indices tels que l'environnement, la santé ou la mobilité, tout en examinant non seulement les aires de vulnérabilité, mais aussi les «communautés d'intérêts».

37. L'organisme social que constitue une ville ne peut bien fonctionner qu'à condition de satisfaire d'une façon optimale aux besoins de la population de tous ses territoires, qui connaissent une évolution fortement différenciée. Tout plaide en faveur d'une décentralisation prudente, négociée, adaptée à la nature des problèmes rencontrés. Ainsi, dans la perspective d'accompagner un développement des territoires les plus fragiles, il ne peut être question de courir le risque d'éparpiller des ressources au point de les rendre impuissantes à dégager quelque synergie que ce soit. Un équilibre est à trouver entre décentralisation et participation.

IV. Démocratie et nouvelles formes de participation

38. La démocratie doit permettre à chacun de participer pleinement à la détermination des choix. Nos sociétés sont confrontées à la nécessité de formuler de nouveaux arbitrages quant à l'articulation entre le public et le privé, et, plus généralement, quant à l'articulation entre les communautés. Le modèle de la hiérarchie pyramidale, retenu jusqu'à présent, demande à être nuancé par des articulations en réseaux plus souples. Pour cela, il importe d'engager le plus vaste débat politique possible, ce qui exige l'association de la population concernée pour conduire un projet partagé de développement du tissu urbain et social.

39. A l'époque actuelle, et de plus en plus, la ville est entendue comme un système et un organisme dont les parties sont en relation d'interdépendance réciproque. Pour devenir point de référence crédible de la communauté citadine, la «Commune/Ville métropolitaine» devra naturellement bénéficier de plus de pouvoirs et d'une plus grande autonomie financière. La démocratie implique plus que des processus traditionnels de prise de décision par les majorités dans les assemblées élus. Elle implique également que soient trouvés les moyens d'associer et d'impliquer les populations concernées dans le processus d'élaboration des décisions et de partager avec elles les responsabilités. En retour, il est une dimension particulière de la contribution de la ville à la formation du citoyen qui consistera à donner à celui-ci conscience de la complexité de la ville afin qu'il prenne possession des différentes «dimensions» de la cité.

40. Hence the very concept of participation must be redefined. The challenge is to promote a citizen self-activated learning and responsibility process. Local authorities can significantly contribute to this process without control but by encouragement. For this purpose, cities can rely on the local network of voluntary associations.

41. The urbanisation process has given cities the quality of an essential step in the organisation of educational activity. Enhancing the role of cities as partners in national education policies does not necessarily imply that more powers should be unconditionally demanded for cities, but rather that arguments should be raised in favour of their recognition as true partners, especially in giving school an outlook on life, participating in the out-of-school education of youth, and reorganising education for citizenship etc.

42. Above and beyond this, it is necessary to ensure effective matching of the various initiatives organised in relation to success, second chance, etc, and co-ordination and synergism in the action of different partners. At this stage, the focus shifts from the actual school or schooling to multidimensional education.

43. In this perspective an educating city is a positive city: a city that believes in and relies on its citizens; a city that promotes communication, participation, dialogue, mutual respect and tolerance; a city that is convinced that training and information are sources of freedom and conviviality; a city that feels deeply concerned with peace and happiness; a city which is realistic but also innovative.

44. The educating city is one which experiences poverty, violence, suffering, inequality, as well as other urban issues, and which strives to find the paths and the means to resolve them. The educating city – today more than ever – needs to communicate with other cities to find common approaches and concrete co-operation as well as jointly defining the ever necessary common parameters of evaluation. The educating city also reflects on the role of the school. There can be no educating city without democracy.

45. Finally, the municipality cannot – and should not – take on everything. In this perspective, local authorities, who are the closest to the citizens, have the capacity – as well as the responsibility – to co-ordinate the various projects and initiatives organised; to join with its private and public partners in seeking the necessary co-ordination to assure their pertinence and success.

40. Ainsi, la conception même de la participation doit être redéfinie. Il s'agit de promouvoir un processus d'auto-éducation et d'auto-responsabilisation des citoyens. Les autorités locales peuvent contribuer de façon significative à ce processus, sans le diriger mais en le favorisant. Pour ce faire, elles pourront s'appuyer sur le tissu associatif local.

41. Le processus d'urbanisation a conféré à la ville un caractère d'échelon incontournable dans l'organisation de l'activité éducative. Promouvoir les villes en tant que partenaires des politiques nationales d'éducation implique non pas de réclamer inconditionnellement davantage de compétences, mais d'avancer les arguments pour que les villes soient reconnues comme des partenaires véritables, notamment pour ouvrir l'école sur la société, participer à l'éducation des jeunes en dehors de l'école, mieux organiser l'éducation à la citoyenneté, etc.

42. Au-delà, il faut faire en sorte que soit effectivement mises en cohérence les diverses initiatives organisées autour, d'une part, de la «réussite» et de la «seconde chance», et, d'autre part, de la coordination et de la mise en synergie de l'intervention de différents partenaires: à ce stade on quitte bien le niveau de l'école proprement dite, ou du scolaire, pour aborder la question de l'éducation dans sa multidimensionalité.

43. Dans cette perspective, une «ville éducatrice» est une ville positive, qui croit à ses habitants et compte sur eux. C'est une ville qui promeut les relations, la participation, le dialogue, le respect, la tolérance. C'est une ville qui a le souci de la formation et de l'information comme source de liberté mais aussi de convivialité, qui a aussi le souci de la paix et du bonheur, qui est réaliste mais aussi créative.

44. La ville éducatrice connaît les misères, la violence, la souffrance, les inégalités, et tous les problèmes qui la concerne, mais elle cherche le chemin et les éléments qui tendent à les résoudre. La ville éducatrice – aujourd'hui plus que jamais – a besoin de dialogues avec les autres villes, de réflexions communes, de collaborations concrètes, mais aussi de chercher ensemble les éléments d'évaluation et de suivi en permanence nécessaires. La ville éducatrice conduit également une réflexion sur le rôle de l'école. On ne peut penser à une ville éducatrice, sans démocratie.

45. Enfin, la municipalité ne peut – et ne doit pas – tout faire. Dans ce cadre, l'administration locale, qui est la plus proche du citoyen, a la capacité – et le devoir – de mettre en rapport les différentes actions, projets, initiatives; de chercher conjointement les partenariats privés et publics et les coordinations nécessaires pour assurer leur utilité et leur réussite.